

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2018

I – APPROBATION du PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Approbation à l'unanimité du précédent compte rendu du conseil.

II – URBANISME

Permis de construire :

- **Les MOULINS du BION**, extension de bâtiment, route de St Jean
- **REVOL Valentin**, maison individuelle, chemin du Brouchoud
- **COLOMB Magali**, mobil home, chemin des Ayes
- **GLANDUT Gaël**, maison individuelle, chemin du Polosson

Permis de construire modificatif :

- **BERGERON Gwendoline**, extension maison individuelle, route des Léchères

Déclarations Préalables :

- **PIERRE**, changement de menuiseries + panneaux solaires, chemin de Mouillepas
- **MARAVALHAS**, création porte de garage, lot de la Cigalière
- **MARTINON Thomas, abri de jardin**, chemin de la Ransinière
- **DEMIREL**, portail et clôture, route des Léchères
- **SANCHEZ**, piscine, chemin des Ecoles
- **FARRUGIA / PERRET**, division en vue de construire, chemin de la Simone
- **ESTELLA Gaëtan**, piscine + abri, 69 impasse du Sadiou
- **PILLOIX Danièle**, ravalement de façades, route de Chézeneuve

Les dates de l'enquête publique pour le PLU proposées au tribunal administratif, afin de désigner un commissaire enquêteur seront du lundi 04 février 2019 8h30 au jeudi 07 mars 2019 20h00, soit une durée de 32 jours. Une publication sera faite dans 2 journaux d'annonces légales.

III– DÉLIBÉRATIONS à VOTER

Autorisation de signature du prêt pour les travaux de réaménagement de la mairie et de son parvis

Autorisation donnée à l'unanimité à Madame le Maire pour la signature du prêt de 800 000 € au taux de 0.90% sur 10 ans avec un remboursement de la première annuité au cours des 3 mois de la date du déblocage des fonds. Les frais de dossier s'élèvent à 0.10%.

2/ Modifications statutaires et de périmètre du SMABB

Approbation à l'unanimité des modifications statutaires et de périmètre du SMABB, suite à l'adhésion des communes des collines du Nord Dauphiné au titre de la compétence GEMAPI et Hors GEMAPI et de l'adhésion des communes de Veyssillieu, Crachier, Courtenay et Villemoirieu, au titre des missions hors GEMAPI.

3/Subvention à l'association sportive de Champoulant

Allocation à l'unanimité d'une subvention de 100 € à l'association sportive de Champoulant, collège de secteur, qui propose des activités sportives les mercredis après-midi et pendant la pose méridienne.

4/ Déclaration d'infructuosité du lot 9 du marché de travaux de la mairie

Infructuosité, à l'unanimité, du lot 9 « façades en pisé » dans le cadre de la consultation pour les travaux de réaménagement de la mairie et de son parvis, suite à la réception d'aucune offre.

5/ Constitution de la commission électorale suite au répertoire électoral unique

Madame le Maire informe l'assemblée de la réforme des listes électorales entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Cette réforme entraîne la suppression de la commission administrative chargée de statuer sur les inscriptions et radiations sur la liste électorale.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le Maire détiendra désormais la compétence des inscriptions et radiations. Toutefois un contrôle pourra être effectué par la commission de contrôle.

Cette dernière :

- Statue sur les recours administratifs préalables
- S'assure de la régularité de la liste électorale. Elle a accès au répertoire unique électoral et peut réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou radiation d'un électeur omis ou indument inscrit.

Pour notre commune (commune de + de 1 000 habitants et dans laquelle 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal), la commission de contrôle est composée :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges dans l'ordre du tableau et prêts à participer à cette commission
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste pris dans l'ordre du tableau et prêts à participer à cette commission

Ces membres sont nommés par le préfet pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, après transmission par le maire de la liste des conseillers municipaux volontaires pour siéger à cette commission.

Cette commission se réunit au moins une fois par an et en tout état de cause entre le 14^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin.

Pour les élections européennes fixées le 26 mai 2019, elle devra se réunir entre le 02 et 05 mai 2019.

IV – MISE à DISPOSITION de la SALLE du TENEMENT de la CIGALIERE

Refus de l'assemblée pour la mise à disposition de cette salle faute de stationnement.

Les activités manuelles qui devaient être délocalisées dans cette salle seront installées dans les salles Violette et Jonquille de la Maison du village.

V- COMPTE RENDU des COMMISSIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

Commissions communales

Commission des Finances

L'adjoint aux Finances informe l'assemblée de la bonne situation financière de la commune. 2018 devrait présenter un excédent de fonctionnement et d'investissement.

Les prochains budgets primitifs seront votés en février.

Commission Culture

L'exposition artisanale du 07 octobre a réuni 14 exposants et a été un succès.

La soirée théâtre du 10 novembre a accueilli 46 spectateurs. Décevant.
Remerciements aux élus et agents communaux pour l'installation et le rangement.

L'adjoite aux affaires culturelles remercie Sophie, secrétaire, pour son travail sur le nouveau site internet de la commune.

Le bulletin municipal de janvier 2019 est en cours de préparation.

Le Téléthon 2018 est reconduit avec Chézeneuve avec petit déjeuner, randonnée, pizza du sou des écoles, apéro du comité des fêtes de Chézeneuve, concert de la chorale, vente de livres, tombola du Patchwork..

Commissions intercommunales

Commission culture

CAPi Contes avec Sylvie SANTI le 10 mars 2019 à Maubec. Tout public à partir de 4 ans.

PLEA 274 projets dans 20 communes - à Maubec avec les maternelles et les CM1/CM2.

Programmation jeune public : chaque élève de classe primaire a droit à un spectacle gratuit par an.

Les semaines contemporaines auront lieu du 08 au 10 février 2019.

L'abat'mobile tourne sur 8 communes et s'élargit au Nord Isère.

Commission eau / assainissement

Les communes Maubec / Chézeneuve (ex Syndicat des eaux) consomment en moyenne par an 110 m³ par ménage, consommation légèrement au-dessus de la moyenne. CRACHIER est à 88 m³, Domarin a une consommation de 100 m³. St Quentin Fallavier a une consommation de 290 m³ par an et par ménage. Le captage de Buffevent n'est pas entretenu. Ce point sera mentionné à la prochaine réunion de la commission, en décembre.

SMABB :

Maubec a eu le plaisir d'accueillir le SMABB lors de sa dernière réunion.

Demande d'adhésion des communes du Nord Dauphiné.

Retrait refusé de la communauté de communes de Lyon St Ex.

Modification des délégués au sein du SMABB.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Travaux mairie :

Les locaux provisoires devraient être installés la première quinzaine de décembre.

Le désamiantage est prévue le 17 décembre prochain.

Les rendez-vous avec Orange et Edf sont fixés.

Le président de la CAPI visitera toutes les communes membres. Il ressort que les commissions composées d'élus se réunissent de moins en moins excepté la commission culture.

Les travaux de renforcement du réseau d'eau pour le renforcement de la protection incendie au chemin du Maron sont terminés.

CMJ : 16 élus avec la parité - 8 enfants de l'école primaire et 8 collégiens.
Groupe motivé.

SMND : accès aux déchetteries

Les particuliers ont droit à 36 passages de 3m³ par an. Au-delà, ils devront s'acquitter d'un coût de 13 € le passage.

Dates à venir :

- 17 novembre : concours de Coinche de l'ACCA
- 1^{er} décembre : Téléthon
- 02 décembre : Repas des vieux tracteurs
- 08 décembre : soirée théâtre du Comité des Fêtes
- 14 décembre : Venue d'un auteur jeunesse à l'école suivie d'une séance de dédicaces à la bibliothèque.